

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

376th meeting of the Council

- Agriculture -

Brussels, 15 and 16 December 1975

President: Mr Giovanni MARCORA,
Minister for Agriculture
of the Italian Republic

Luxembourg:

Mr Jean HAMILIUS Minister for Agriculture

Netherlands:

Mr A.P.L.M.M. VAN DER STEE Minister for Agriculture and
Fisheries

United Kingdom:

Mr Frederick PEART Minister for Agriculture, Fisheries
and Food

Commission

Mr P.J. LARDINOIS Member

o

o

o

VETERINARY QUESTIONS

The Council briefly discussed the proposals for decisions relating on the one hand to the preparation of a list of countries from which Member States authorize the importation of bovine animals, swine and fresh meat and on the other to the financing of certain emergency measures in the field of animal health.

It was agreed to defer examination of these proposals until a subsequent meeting, the Permanent Representatives Committee being instructed to continue looking into the matter.

FOOT-AND-MOUTH DISEASE INSTITUTE IN ANKARA

As part of its disease prevention activities the Council decided to contribute the amount of a million US dollars towards financing expenditure on new equipment for the Foot-and-Mouth Disease Institute in Ankara and the cost of veterinary technical assistance provided by Community experts.

The Commission was entrusted with the implementation and supervision of the Council's decision.

OLIVE OIL

The Council examined in the light of the world market situation certain problems raised by the proposals for special measures relating to the determination of offers of olive oil, both on the world market, and on the Greek market.

Following this discussion it was agreed that the Special Committee on Agriculture should be asked to study the matter in depth.

WINE

The Council took note of an interim report by the Special Committee on Agriculture on the progress of work on the proposal concerning the granting of a conversion premium in the wine sector, a measure constituting one of the essential aspects of the overall wine question with which it is dealing.

AGRICULTURE IN THE GRAND DUCHY OF LUXEMBOURG

The Council adopted, in the official languages of the Communities, a Regulation relating to agriculture in the Grand Duchy of Luxembourg, which deals with the application of the special fiscal arrangements laid down in the Benelux Treaty to Luxembourg wines, and their extension in accordance with a particular procedure until 31 December 1976.

MUTTON AND LAMB

On the basis of an interim report from the Special Committee on Agriculture, the Council held a broad discussion on how to achieve the gradual establishment of a common organization of the markets in mutton and lamb.

The Council agreed to instruct the Special Committee on Agriculture to expedite its examination of the Commission proposal so as to be in a position to report back in time for the next Council meeting on agriculture.

FISHERIES

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulations

- supplementing the Regulation (No 2455/70) determining common marketing standards for certain fresh or chilled fish (hake);
- fixing the guide prices for fishery products listed in Annex II to the Regulation (No 2142/70) for the 1976 fishing year

Sardines	315 UA/t
Sea bream	692 UA/t
Squid	1,375 UA/t
Cuttlefish	870 UA/t
Octopus	680 UA/t ;

- fixing the guide prices for the fishery products listed in Annex I (A) and (C) to the Regulation (No 2142/70) for the 1976 fishing year

Herrings	227 UA/t
Sardines	
(a) Atlantic	440 UA/t
(b) Mediterranean	274 UA/t
Redfish (Sebastes marinus)	478 UA/t

Cod	535 UA/t
Saithe	306 UA/t
Haddock	399 UA/t
Whiting	426 UA/t
Mackerel	221 UA/t
Anchovies	432 UA/t
Plaice	522 UA/t
Hake	1,120 UA/t
Shrimps of the genus sp.p.	1,076 UA/t

- fixing intervention prices for fresh or chilled sardines and anchovies for the 1976 fishing year

Sardines	
(a) Atlantic	198 UA/t
(b) Mediterranean	123 UA/t
Anchovies	194 UA/t

- fixing the Community producer prices for tunny intended for the canning industry for the first two months of the 1976 fishing year

Yellow-finned tunny	657 UA/t
---------------------	----------

The Council also took note of a number of statements on the problems currently besetting the fisheries sector, especially the improvement of support and protection mechanisms.

It agreed to place this item on the agenda for a forthcoming meeting.

AGRICULTURAL PRICE PROPOSALS FOR THE 1976/1977 MARKETING YEAR

The Council took note of the proposals on agricultural prices for the 1976/1977 marketing year and of the related measures proposed by the Commission.

The Council heard a general statement on this matter by Mr LARDINOIS, the Commission member responsible for agriculture. He outlined the principles which had guided the Commission in drawing up the proposals, particularly the concern for balanced markets and the equitable development of farmers' incomes.

These proposals involve an average increase in prices of 7.5%, expressed in units of account. They also advocate certain adjustments to the markets which are currently imbalanced, particularly the markets in milk products, beef and veal and wine, a series of agricultural and monetary measures relating to compensatory amounts and certain measures relating to structures and stocks.

The delegations expressed their initial views.

The Council announced its intention of deciding on the matter at the earliest opportunity. To this end, it agreed to hold substantive discussions at its meeting scheduled for 19 and 20 January next, in the light of the Opinions requested from the European Parliament and the Economic and Social Committee.

EAGGF INTERVENTION IN THE FOD

The Council held an exchange of views on the matter of applying Article 40(4) of the EEC Treaty, a provision relating to the Guidance Section of the EAGGF, to the French Overseas Departments in view of their complete integration into the French administrative system.

In the light of the various points raised in the discussion the Council, pending the Opinion of the European Parliament, gave a positive assessment of the proposal in question. In this connection, it emphasized that there should be no overlapping of aid from the EAGGF with aid from the European Development Fund. It took note of a statement by the French delegation endorsing this principle.

BEEF AND VEAL

The Council agreed to the Regulation on the opening, allocation and administration of the Community tariff quota for frozen beef and veal falling with subheading 02.01 A II(a) 2 of the CCT (1976), in accordance with the commitments entered into by the Community at the last GATT multilateral negotiations.

The total of the quota is 38,500 tonnes, expressed as boneless meat, including 22,000 tonnes as part of a quota consolidated under GATT, and 16,500 tonnes subject to the unilateral arrangements which comprise the levy of monetary compensatory amounts.

The quota will be allocated as follows:

Benelux	4,550 tonnes
Denmark	250 tonnes
Germany	7,700 tonnes
France	2,880 tonnes
Ireland	-
Italy	11,050 tonnes
United Kingdom	12,150 tonnes
	<hr/>
Total	38,500 tonnes

The Council also discussed the estimates for 1976 of beef and veal for the processing industry on the basis of the industry's requirements and the availability of meat for processing in the Community.

The Council agreed to resume its discussions on the matter at its next meeting on agricultural affairs (19 January 1976).

PROBLEMS OF AGRICULTURAL FINANCING

While examining certain amendments to the Regulation establishing a system of premiums for producers of bovine animals, the Council became aware of certain financial problems for the Guarantee Section of the EAGGF at the end of the financial year 1975.

The Council evolved a method of finding a solution to this problem and instructed the Permanent Representatives Committee to finalize the Decision.

MILK PRODUCTS

The Council, pending receipt of the Opinion of the European Parliament which would enable it to take a decision on the amendment of Regulation No 1411/75 as regards the fat content of full-cream milk, was favourably disposed towards extending until 1 April 1976 the transitional provisions currently in force in the new Member States and was prepared to act on the Commission proposal by that date.

The Council agreed to discuss the agenda items on structural policy and the adaptation of certain rules on the organization of the market in cereals and rice at its next meeting on agricultural questions.

The Council noted the undertaking given by the Member States, in view of the current discussions at Community level, to refrain until 30 April 1976 from taking any initiatives as regards laws, regulations or administrative measures concerning the moisture content of certain fowls marketed in their territory and the method of analysis for determining such content (extension of the Gentleman's Agreement).

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulations:

- on the standardization of the treatment applied by the individual Member States to imports from non-member countries of live trees and other plants, bulbs, roots and the like, cut flowers and ornamental foliage;
- laying down detailed rules for applying protective measures in the market in live trees and other plants, bulbs, roots and the like, cut flowers and ornamental foliage.

The Council also adopted in the official languages of the Communities the Resolution on stricter prevention of and proceedings against irregularities in the financing of the common agricultural policy.

The Council further noted the report on the implementation of Regulation (EEC) No 283/72 of 7 February 1972 concerning irregularities and the recovery of sums wrongly paid in connection with the financing of the common agricultural policy and the organization of an information system in this field.

The Council took formal note of the fourth financial report on the European Agricultural Guidance and Guarantee Fund - year 1974.

The Council adopted in the official languages of the Communities a Regulation on the allocation of the appropriations of the Guidance Section of the European Agricultural Guidance and Guarantee Fund for 1975 and the extension of certain deadlines for 1975 and 1976.

o

o

o

MISCELLANEOUS DECISIONS

The Council adopted, in the official languages of the Communities, **Regulations**

- maintaining in effect interim protective measures adopted regarding imports into France and the United Kingdom of certain textile products originating in the Republic of Korea and in Taiwan;
- regarding systems of authorizations for imports in 1976 and 1977 into the Federal Republic of Germany, the Benelux countries and France of synthetic socks originating in Taiwan.

The Council also adopted a **Decision authorizing the tacit renewal or continued operation of certain Treaties of Friendship, Trade and Navigation and similar agreements concluded between Member States and third countries.**

o

o

o

The Council granted the assent requested by the Commission pursuant to Article 55(2)(c) of the ECSC Treaty enabling it to grant 550,567.32 UA as financial aid to four research institutes for the purposes of carrying out a number of projects directly related to safety in coal mines.

o

o

o

The Governments of the Member States of the European Coal and Steel Community, meeting within the Council, adopted in the official languages of the Communities, Decisions

- on certain tariff measures for the second half of 1975;
- concerning exports of ferrous scrap to third countries;
- concerning temporary imports of ferrous scrap;
- concerning temporary exports of ferrous scrap;
- in respect of exports of alloy steel scrap to third countries;
- in respect of exports of rolling-mill cylinders
- in respect of exports of ferrous scrap to third countries.

**COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPEENNES**

GRUPE DU PORTE-PAROLE

Bruxelles....., le 15 décembre 1975.....

VDE/sg

remis au telex à: *MLIS*

PRIORITE P - 1
=====

Note BIO (75) 386 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux des DG I et X

PREPARATION CONSEIL AGRICOLE

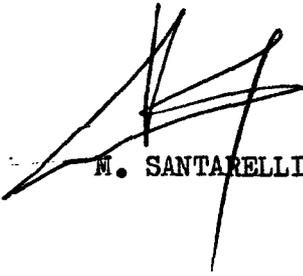
A partir de 15 h. cet après-midi les Ministres de l'Agriculture se réunissent à Bruxelles. Il est prévu que la session se poursuivra demain, ce qui sera nécessaire pour permettre aux Ministres d'épuiser l'ordre du jour qui contient près de 15 points.

Outre plusieurs dossiers plutôt techniques (domaine vétérinaire, mode de financement des primes en faveur des producteurs de bovins, huile d'olive, aides pour les produits de céréales et du riz utilisés dans la brasserie), les Ministres traiteront:

- 1) (de nouveau) le dossier sur la réforme du règlement viti-vinicole. Depuis l'introduction de la taxe française sur les importations de vins italiens, contre laquelle la Commission a introduit un recours devant la Cour de Justice, aucun progrès n'est à signaler.
- 2) Les propositions de prix 76/77. Il y aura probablement un premier tour de table, mais une décision n'est pas à attendre avant la fin février 1976.
- 3) La répartition du contingent GATT de 38.000 t. de viande bovine congelée.
- 4) La proposition pour une organisation commune dans le secteur de la viande ovine. Aucune décision ne sera prise, les Ministres prendront note d'un rapport intérimaire du Comité Spécial Agriculture.
- 5) L'harmonisation des législations concernant le taux de matières grasses dans le lait de consommation. Un accord semble être en vue selon la formule proposée par la Commission (voir BIO (75) 334 du 13.11.75).
- 6) Quatre dossiers "structurels": aide en faveur des jeunes exploitants des groupements de producteurs, de l'amélioration forestière, de l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles.

(à suivre)

Amitiés,


M. SANTARELLI

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 16 décembre 1975.

VDF/je

Remis au télex à :

"PRIORITE P-1"

Note BIO(75) 386 suite 1 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. Les Directeurs Généraux des DG I et X

CONSEIL AGRICOLE

Hormis l'adoption d'une contribution de 1 million de dollars en faveur de l'équipement de l'Institut de la Fièvre Aphteuse d'Ankara (voir IP (75) 116 du 16.6.1975), les ministres n'ont pu régler aucun des points abordés dans leur réunion de lundi. La décision concernant l'Institut d'Ankara n'a d'ailleurs pu être prise que par un vote majoritaire, l'Allemagne s'opposant à la contribution pour des raisons financières.

Le dossier du vin n'a pas fait l'objet de discussions. L'Italie a confirmé sa position, déjà énoncée lors de réunions précédentes, par laquelle elle demande qu'aucune discussion ne soit entreprise sur ce dossier aussi longtemps que la taxe française restera en vigueur. Aucune autre délégation, y compris celle de la France, n'a fait d'observations.

La proposition de la Commission concernant la viande ovine a été renvoyée au Comité Spécial après une discussion indiquant que les intérêts de l'Irlande, du Royaume-Uni et de la France sont très éloignés les uns des autres. L'Irlande, principal exportateur, insiste pour que le commerce intracommunautaire soit libéralisé le plus tôt possible afin d'avoir accès au marché français. A cette fin, les montants compensatoires qui, selon la proposition de la Commission, devront couvrir la différence des prix en France et en Irlande (les prix français sont actuellement environ deux fois plus élevés que les prix irlandais), seront à supprimer très rapidement. La France, par contre, est satisfaite du régime national actuellement en vigueur qui protège ses propres producteurs par un système de prélèvements et, si nécessaire, par la fermeture de la frontière contre des importations concurrentielles en provenance d'autres pays et notamment de l'Irlande.

Le Royaume-Uni, enfin, souligne ses intérêts de plus grand consommateur communautaire. Pour ce pays, les droits de douane communautaires (20 %) devraient être diminués pour faciliter ses grandes importations traditionnelles en provenance de la Nouvelle Zélande.

M. Lardinois a rappelé que, selon un arrêt de la Cour de Justice de Luxembourg, aucune organisation de marché nationale ne peut être autorisée dans les Neuf à partir du 1er janvier 1978 et que le commerce intracommunautaire doit, par conséquent, être libéralisé à partir de cette date. La Commission a tenu compte des divergences entre les Etats membres concernés en proposant un régime transitoire (voir P-56 de septembre 1975). L'introduction de ce régime lui semble essentielle en tant que préparation d'un régime définitif qui devra être mis en place au début de 1978.

Le dossier huile d'olive a également dû être renvoyé au Comité Spécial. La Commission avait proposé la fixation de prélèvements à l'importation par le biais d'adjudications. L'Italie a insisté pour que les adjudications ne portent pas seulement sur le niveau des prélèvements mais aussi sur les quantités à importer. En d'autres mots, l'Italie aimerait introduire une sorte de contingentement des importations, ce qui a été rejeté par la Commission.

.../...

Le dossier vétérinaire a subi le même sort. Les ministres devaient établir une liste de pays tiers en provenance desquels l'ensemble des Etats membres autorise (tenant compte de la situation sanitaire dans les élevages et dans les abattoirs de ces pays) l'importation d'animaux vivants et de viandes fraîches. L'Italie estime que la liste ne contient pas assez de pays et insiste sur l'inclusion dans cette liste, pour certains produits, de l'Argentine, du Brésil et de l'Uruguay. L'Allemagne a refusé et la discussion n'a pas pu faire avancer ce dossier.

(à suivre)

Amitiés,


B. OLIVI

COMMISSION
DES
MUNAUTES EUROPEENNES

Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 16 décembre 1975.
VDP/je

Remis au télex à : 17h

"PRIORITE P-1"

Note BIO (75) 386 suite 3 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

433

CONSEIL AGRICOLE

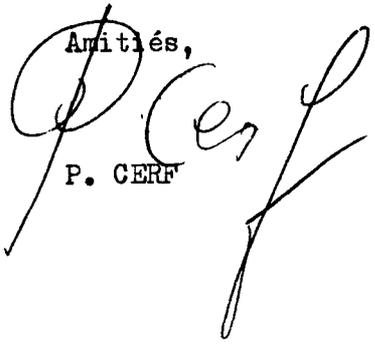
Avant d'aborder les prix agricoles 1976/77, le Conseil Agricole a eu une discussion sur le secteur de la pêche. Celle-ci a été introduite par une déclaration du Secrétaire d'Etat aux Transports, M. Cavallé, responsable de ce secteur au sein du gouvernement français. M. Cavallé y a notamment demandé d'assurer une meilleure protection, vis-à-vis des pays tiers, par une application très stricte des prix de référence et par l'octroi de compensations directes aux producteurs en cas d'importations à bas prix. Il a, en outre, demandé la prolongation, au delà du 1.1.1976, de la clause de sauvegarde qui donne actuellement à son pays la permission d'arrêter ses importations de thon en provenance des pays tiers. De plus, la France insiste sur le fait que les producteurs soient obligés de retirer leurs produits du marché s'ils n'atteignent pas un prix minimum (ils en ont actuellement la faculté), estimant que le secteur de la pêche n'a pas encore pu s'adapter aux augmentations du coût du pétrole. M. Cavallé a demandé que l'autorisation d'octroyer des aides nationales pour couvrir une partie de ces augmentations soit prolongée au-delà du 1.1.1976.

Les réactions des délégations ont surtout visé ce dernier point. Presque toutes les délégations se sont clairement opposées à une prolongation des aides nationales. M. Lardinois a rappelé que l'autorisation d'octroyer ces aides tombe sous la compétence de la Commission qui n'a pas encore discuté de la demande française. Il a indiqué, pour sa part, qu'une éventuelle prolongation des aides nationales pour diminuer le coût de l'énergie dans le secteur de la pêche était difficile à concevoir et que l'application de telles aides, sans autorisation de la Commission, ferait sans aucun doute l'objet d'une procédure d'infraction.

(à suivre)

Amitiés,

P. CERF



Bruxelles, le 17 décembre 1975.
VDP/je

Remis au télex à : 12 h

"PRIORITE P-1"

Note BIO (75) 386 suite 4 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à Mm. les Directeurs Généraux des DG I et X

CONSEIL AGRICOLE

Au début de la réunion de mardi après-midi, M. Lardinois a répondu aux interventions des délégations sur les propositions de prix 1976/77. Il a constaté, de manière générale, qu'une réception assez favorable avait été faite à ces propositions. Parmi les explications qu'il a fournies aux délégations, on peut retenir les suivantes :

- la démobilisation des montants compensatoires existants est nécessaire pour revenir au marché unique mais cette opération n'exclut pas l'introduction de nouveaux montants si des monnaies communautaires devaient à nouveau être réévaluées ou dévaluées,
- il aurait été préférable d'introduire le nouveau système d'intervention pour la poudre de lait (adjudications) dès le début de la campagne. Cependant, pour des raisons techniques et politiques, la Commission préfère attendre jusqu'au 16 septembre, date à laquelle la production sera plus faible et la pression sur le marché moins forte,
- quant aux deficiency payments pour la viande bovine, M. Lardinois est d'avis que la situation actuelle du marché (prix en augmentation) ne justifie plus des régimes exceptionnels. L'application des deficiency payments dans toute la Communauté serait beaucoup trop onéreuse,
- l'incorporation obligatoire de poudre de lait dans les aliments des animaux est à considérer comme une mesure d'urgence exceptionnelle. Il n'existe pratiquement pas d'alternative pour se débarrasser des excédents de poudre de lait écrémé. L'obligation sera limitée à l'année prochaine. Si on préfère vendre ce produit à l'URSS à bas prix, la Commission n'en prendra pas la responsabilité.

Viande bovine

also in 446.311

GATT

Le Conseil a décidé de répartir le contingent (total : 38.500 t) pour l'année 1976 de la manière suivante: Bénélux : 4.550 t, Danemark : 250 t, République Fédérale : 7.700 t, France : 2.800 t, Italie : 11.050 t, Royaume-Uni : 12.150 t.

Le Conseil a, de plus, longuement discuté des besoins d'importation de viande bovine de transformation. Ces besoins peuvent normalement être couverts par des importations à prélèvements réduits, mais, étant donné les stocks importants d'intervention (294.000 t dont 94.000 t de conserves) et les stocks privés (130.000 t), la Commission a été d'avis que l'industrie pouvait s'approvisionner dans la Communauté et qu'il ne fallait pas admettre des importations à ce titre. Les délégations allemande, italienne, néerlandaise et britannique ont contesté la proposition de la Commission en faisant valoir que la qualité des stocks d'intervention ne convient pas à l'industrie de transformation. En réponse à cela, M. Lardinois a déclaré que le Conseil devait se montrer conséquent dans ses décisions et ne pouvait pas à la fois reprendre les importations, maintenir les prix sur le marché communautaire en faveur des producteurs et réduire le budget du FEOGA pour la viande bovine. Aucune solution n'a pu être trouvée et ce point a été renvoyé à plus tard.

Toujours au sujet de la viande bovine, M. Lardinois a donné une explication concernant le remplacement du système EXIM par un système de jumelage à partir du 1.1.1976. Selon le nouveau système, des importations seront autorisées si les importateurs achètent en même temps une même quantité de viande d'intervention. Les

Les importations qui seront effectuées ainsi seront soumises aux droits de normaux mais elles bénéficieront d'une réduction des prélèvements, réduction sera plus importante pour la viande de transformation que pour la viande destinée à la consommation directe. Les licences d'importation délivrées ne seront pas cessibles et ne pourront donc être utilisées que par les opérateurs ayant acheté de la viande d'intervention. Le régime de jumelage démarrera le 1er janvier. Un bilan des expériences acquises sera établi en mars ou avril 1976.

Parlant des possibilités d'exportation, M. Lardinois a déclaré que les Etats-Unis étudient les possibilités d'appliquer des "countervailing duties" aux exportations communautaires de viande bovine. Il a vivement critiqué cette attitude des Etats-Unis qui risque, à son avis, de déclencher une guerre commerciale. Les propositions de la Commission concernant la poudre de lait (incorporation obligatoire) semblent également faire l'objet d'un examen américain (cfr les difficultés rencontrées pour le fromage et le jambon en boîte). Le ministre Ertl s'est également opposé à l'attitude américaine qu'il a qualifiée de protectionniste. Au début du mois de janvier, M. Lardinois se rendra aux Etats-Unis pour discuter de ces problèmes avec le ministre américain de l'agriculture, M. Butz.

Autres points

Enfin, le Conseil a adopté l'intégration des départements d'Outre-Mer français dans la section Orientation du FEOGA (coût : 1,8 MUC pour les trois premières années) ainsi que les franchises d'accises pour les vins luxembourgeois importés en Belgique et aux Pays-Bas. Le dossier concernant la teneur en matières grasses du lait sera réglé plus tard : les règles existantes ont été prolongées jusqu'au 1.4.1976.

Dates des prochains Conseils Agricoles sous la présidence luxembourgeoise : 19/20 janvier, 16/18 février, 15/16 mars, 12/13 avril, 17/18 mai et 21/22 juin.

(Fin)

Amitiés,

P. CERF

1877N COMEU B

WASHINGTON/12
NEWYORK/6

V

BRUXELLES, LE 16.12.75

TELEX NR 108347

NOTE BIO (75) 386 SUITE 2 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU GROUPE ET A MM LES DIRECTEURS GENERAUX DG I ET X
=====CONSEIL AGRICOLE

APRES LA PRESENTATION FAITE CE MATIN PAR M. LARDINOIS DES PROPOSITIONS DE PRIX 1976/677, LES DELEGATIONS ONT DONNE LEURS PREMIERES REACTIONS TOUT EN FELICITANT LA COMMISSION DU TRAVAIL IMPORTANT QU'ELLE A ACCOMPLI. ON A EU AINSI LA CONFIRMATION DU FAIT QUE LE PROBLEME LAITIER EST CELUI QUI CREERA LE PLUS DE DIFFICULTES DANS LES NEGOCIATIONS QUI SE TIENDRONT AUX DEBUT DE L'ANNEE PROCHAINE.

SELON LE DANEMARK, LES PROPOSITIONS SONT UNE BONNE BASE DE DISCUSSIONS. LA PRIME DE NON-COMMERCIALISATION DU LAIT DEVRAIT, SELON CETTE DELEGATION, ETRE PAYEE A RAISON DE 100 O/O PAR LE FEOPA (PROPOSITION : 50 O/O) ET TOUS LES MONTANTS COMPENSATOIRES DEVRAIENT QUANT A EUX DISPARAITRE ENDEANS LES DEUX ANS.

SELON LA DELEGATION FRANCAISE, LE STOCK IMPORTANT DE POUDRE DE LAIT DOIT ETRE ELIMINE ET LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION SUR CE POINT, CONSTITUENT UNE BONNE BASE DE DEPART. L'AUGMENTATION DES PRIX POUR LE LAIT EST CEPENDANT JUGEE INSUFFISANTE.

M. ERTL A RAPPELE SES RESERVES, BIEN CONNUES, SUR LA DEMOBILISATION DES MONTANTS COMPENSATOIRES. LE PROBLEME LAITIER EST, A SON AVIS, LE PLUS IMPORTANT MAIS IL Y VOIT, DU MOINS EN PARTIE, UN PROBLEME SOCIAL QUI NE POURRA PAS ETRE RESOLU PAR LA POLITIQUE DES PRIX.

M. PEART, PARLANT POUR LE ROYAUME-UNI, S'EST OPPOSE A LA SUPPRESSION DES PRIMES DIRECTES POUR LA VIANDE BOVINE. IL A SOULIGNE LES ASPECTS POSITIFS QUE PRESENTAIT, SELON LUI, CE SYSTEME, NOTAMMENT POUR LES CONSOMMATEURS ET POUR L'EQUILIBRE DU MARCHÉ. L'AUGMENTATION PROPOSEE POUR LA VIANDE BOVINE (8 O/O) EST, SELON LUI, TROP ELEVEE ET FREINERA LA DEMANDE. L'INCORPORATION OBLIGATOIRE DE POUDRE DE LAIT DANS LES ALIMENTS COMPOSES LUI SEMBLE DIFFICILEMENT ACCEPTABLE. IL S'EST ENFIN PRONONCE EN FAVEUR D'UNE AUGMENTATION DE LA PARTIE FINANCEE PAR LE FEOPA DE L'AIDE A LA CONSOMMATION DE BEURRE AINSI QUE D'AUGMENTATIONS PLUS FAIBLES POUR LES CEREALES.

LE MINISTRE NEERLANDAIS VAN DER STEE S'EST PRONONCE EN FAVEUR DES PROPOSITIONS D'AMELIORATION DU SYSTEME D'INTERVENTION (POUR LE LAIT, LES CEREALES, LA VIANDE BOVINE) MAIS IL A EXPRIME, EN MEME TEMPS, DES DOUTES SUR LA PROPOSITION D'INCORPORATION OBLIGATOIRE DE POUDRE DE LAIT. LE NIVEAU GENERAL DES AUGMENTATIONS PROPOSEES LUI SEMBLE INSUFFISANT ETANT DONNE QUE L'EFFET DES PROPOSITIONS SUR LES REVENUS AGRICOLES AUX PAYS-BAS EST INFERIEUR AUX AUGMENTATIONS DES COUTS CONSTATEES DANS CE PAYS. IL JUGE DES MESURES AGRO-MONETAIRES BONNES PUISQU'ELLES TENDENT A REUNIFIER LES MARCHES MAIS ELLES DEVRAIENT, SELON LUI, ETRE MIEUX JUSTIFIEES VISA-VIS DES AGRICULTEURS NEERLANDAIS.

LE MINISTRE BELGE, M. LAVENS, A EMIS DES RESERVES AU SUJET DU NOUVEAU SYSTEME D'ADJUDICATIONS POUR LA POUDRE DE LAIT. SUIVANT CE SYSTEME, IL N'A AURAIT PLUS, A PARTIR DU 15.9.1976, D'INTERVENTION AUTOMATIQUE MAIS DES ACHATS DONT LE PRIX SERAIT FIXE PAR ADJUDICATION. IL A EGALEMENT FORMULE DES RESERVES QUANT AUX MODIFICATIONS PREVUES DANS LE SECTEUR DES CEREALES ET QUANT A LA DEMOBILISATION DES MONTANTS COMPENSATOIRES.

LE MINISTRE IRLANDAIS CLINTON S'EST ASSEZ VIVEMENT OPPOSE AUX PROPOSITIONS D'AUGMENTATION POUR LE LAIT, TANT EN CE QUI CONCERNE LES DEUX ETAPES ET LE NIVEAU PROPOSE QU'EN CE QUI CONCERNE LES MODIFICATIONS DU SYSTEME D'INTERVENTION. LES PRIMES DE NON-COMMER- CIALISATION DU LAIT DEVRAIENT, SELON LUI, ETRE FINANCEES A RAISON DE 100 O/O PAR LE FEOGA.

LA DELEGATION ITALIENNE AURAIT VOULU TROUVER DANS LES PROPOSITIONS UN MEILLEUR APPROFONDISSEMENT DES QUESTIONS CONCERNANT LA VIANDE BOVINE (SYSTEME D'INTERVENTION, REGIME DES ECHANGES) ET LES FRUITS ET LEGUMES. ELLE A EMIS DES RESERVES AU SUJET DES PROPOSITIONS FAITES POUR L'HUILE D'OLIVE, LE BLE DUR ET L'INCORPORATION OBLIGATOIRE DE POUDRE DE LAIT MAIS ELLE S'EST SURTOUT DEMANDE POURQUOI LES PROPOSITIONS NE TRADUISAIENT PAS PLUS CLAIREMENT DES CONCLUSIONS DU BILAN SUR LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LA POLITIQUE DES STRUCTURES ET LES AIDES A CARACTERE SOCIAL.

DANS UNE PREMIERE REPONSE, M. LARDINOIS A RECOMMANDE AUX DELE- GATIONS QUI AVAIENT QUALIFIE LES PROPOSITIONS POUR LE LAIT D'INSUFFISANTES, DE NE PAS SE TROMPER DANS LEURS CALCULS. L'AUG- MENTATION MOYENNE DU PRIX DU LAIT PROPOSEE, COMPAREE AUX PRIX MOYENS VALABLES PENDANT LA CAMPAGNE EN COURS EST DE 6,5 O/O ET NON DE 2,6 O/O COMME M. BONNET L'AVAIT LAISSE ENTENDRE. SELON M. LARDINOIS, IL EST D'AILLEURS FAUX DE SE REFERR, COMME L'ONT FAIT D'AUTRES DELEGATIONS, A LA RECESSION ECONOMIQUE POUR EXIGER DES AUGMENTATIONS SUPERIEURES POUR CERTAINS PRODUITS : GRACE A LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE, L'AGRICULTURE EST L'UN DES SECTEURS LES MOINS TOUCHES PAR CETTE RECESSION A CONCLU M. LARDINOIS. IL CONTINUERA, CET APRES-MIDI, A REpondRE AUX PREMIERES OBSERVATIONS DES ETATS MEMBRES.

(A SUIVRE)

AMITIES,

P. CERF

NNNN

OPERATIONS DANS LES NEGOCIATIONS ONT CE TENDREMENT VOX DEBUI
EVALUER LE PROBLEME ITALIEN EST CELUI QUI CREEVA DE PLUS DE
IMBROGLIO ORIENTE A ACCIDENT. ON A EN FINI LA COMMISSION DE
RECHERCHES SECTIONS TOUT EN REGISTRATION LA COMMISSION DE TRAVAIL
TIENS DE PRIX TENDREMENT LES DELEGATIONS ONT DONNE LEURS
AVERES LA REPRESENTATION RAITE CE MALIN PAR M. LARDINOIS DES PROPOSI-

CONSEIL AGRICOLE

CC VOX MEMBRES DU GROUPE ET A UN DES DIRECTEURS GENERALIS DE T M V

